



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019

Date de la convocation : 01 février 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Christelle GUIONIE (titulaire), Monsieur Alain RENARD (titulaire), Madame Carole VEILLARD (titulaire), Monsieur Philippe COURBE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (titulaire), Monsieur Serge BAUDY (suppléant), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Mme Marie-Hélène DALIAI (suppléante), Monsieur Bernard PAGES (suppléante), Monsieur Michael FUSEAU (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (titulaire), Monsieur José BLUTEAU (titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°190219_006
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

DÉLIBÉRATION N°190219_006
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 
ID : 033-200010049-20190219-190219_006-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2018 en date du 19 février 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique,

I - Exposé des motifs

Le Budget Principal du Syndicat mixte Gironde Numérique est retracé de la manière suivante :

Ressources humaines

Il est précisé que les charges de personnels du Budget Principal correspondent à la rémunération de l'intégralité des agents du Syndicat mixte Gironde Numérique incluant l'administration générale, l'ingénierie numérique les services numériques mutualisés y compris ceux liés à l'activité du projet Très Haut Débit et aux services numériques hors mutualisation qui sont refacturés aux budgets annexes correspondants en fonction des coûts réels.

Les charges de personnels correspondent à 22 agents actuels plus 5 postes nouveaux intégrés au Budget 2019 dont

- 1 poste administratif pour le suivi du projet Très Haut Débit
 - gestionnaire de projets opérationnels
- 2 postes techniques en lien avec le projet Très Haut Débit
 - géomaticien et systèmes d'information
 - expert télécom VOIP - TOIP
- 2 postes relatifs aux services numériques
 - chef de projet chaîne de dématérialisation
 - informaticien mutualisé

Adhésions obligatoires administration générale et ingénierie numérique

Les dépenses récurrentes d'administration générale et d'ingénierie numérique du Syndicat mixte Gironde Numérique sont couvertes par les contributions obligatoires des membres. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat mixte Gironde Numérique est fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat qui constituent des dépenses obligatoires.

Les charges d'administration générale et d'ingénierie numérique comprennent les dépenses de gestion courante du Syndicat mixte Gironde Numérique (loyer des bureaux, fluides, frais de personnels...) et celles relatives à l'ingénierie numérique.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire et en raison de la prise en compte de l'inflation ainsi que du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), le montant total des adhésions statutaires obligatoires des membres appelé en 2019 est augmenté de +2% avec variation individuelle tenant compte des derniers potentiels fiscaux et du nombre d'habitants des Communautés de communes ou Communautés d'agglomération connus.

DÉLIBÉRATION N°190219_006
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 
ID : 033-200010049-20190219-190219_006-DE

Des crédits sont également prévus en fonctionnement afin de de lancer une étude relative à l'initialisation du Schéma Directeur sur les usages et services innovants.

Les Services Numériques

Les Services Numériques correspondent à une offre facultative mutualisée proposée par le Syndicat mixte Gironde Numérique auprès de ses adhérents.

Les dépenses liées à la mise en place de ces services correspondent principalement au financement des infrastructures, des matériels, des logiciels et des ressources humaines nécessaires à cette offre facultative.

Les recettes sont constituées des adhésions facultatives aux Services Numériques des membres du Syndicat mixte Gironde Numérique et des subventions perçues le cas échéant.

L'équilibre global du modèle économique dépend du rythme des adhésions facultatives des membres du Syndicat mixte Gironde Numérique.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, et en raison de la prise en compte de l'inflation ainsi que du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), le montant des adhésions facultatives du catalogue de services est augmenté de +2%.

II - Présentation du Budget

Le projet de budget est voté avec une reprise des résultats de l'année 2018.

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 2 926 879,03 euros se décomposant en :

- 2 646 590,38 euros en section de fonctionnement,
- 280 288,65 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 - Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 2 646 590,38 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 812 100,38 euros,
- Chapitre 012 (frais de personnels) pour 1 609 900 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 10 050 euros,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 1 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 120 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 93 540 euros.

DÉLIBÉRATION N°190219_006
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 
ID : 033-200010049-20190219-190219_006-DE

Les recettes d'un montant total de 2 646 590,38 euros sont réparties entre :

- Adhésion statutaire obligatoire du Département de la Gironde pour 272 975 euros,
- Adhésion statutaire obligatoire des Communautés de communes et Communautés d'agglomérations (EPCI) pour 262 295 euros,
- Adhésion facultative du Département de la Gironde aux Services Numériques pour 150 000 euros en fonctionnement,
- Adhésion facultative des Communautés de communes et Communautés d'agglomération aux Services Numériques pour 510 000 euros,
- Prestations complémentaires des Services Numériques pour 124 500 euros,
- Refacturation aux budgets annexes M4 pour 735 000 euros,
- Reprise au compte de résultat des subventions d'investissement reçues pour 30 000 euros,
- Résultat de fonctionnement reporté pour 561 820,38 euros.

Le montant total des adhésions statutaires obligatoires appelées en 2019 est réparti de la façon suivante :

DÉLIBÉRATION N°190219_006 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

	Membres	Adhésion 2019
1	Conseil Départemental de la Gironde	272 975 €
2	CALI	22 345 €
3	Juridiction du Grand Saint-Emilionnais	5 953 €
4	Fronsac	5 084 €
5	Pays Foyen	6 228 €
6	Castillon-Pujols	6 139 €
7	Médoc Atlantique	11 603 €
8	Médulienne	6 533 €
9	Médoc Coeur de Presqu'île	9 446 €
10	Médoc Estuaire	8 015 €
11	Estuaire	14 126 €
12	Blaye	6 773 €
13	Latitude Nord Gironde	5 875 €
14	Grand Cubzaquais	9 288 €
15	Créonnais	5 668 €
16	St-Loubès	10 916 €
17	Côteaux Bordelais	7 432 €
18	Portes de l'Entre 2 Mers	6 757 €
19	COBAS	19 996 €
20	Val de l'Eyre	6 827 €
21	COBAN	19 682 €
22	Montesquieu	12 156 €
23	Bazas	6 458 €
24	Sud Gironde	11 392 €
25	Convergence Garonne	9 172 €
26	Réolais en Sud Gironde	7 730 €
27	Rurales de l'entre deux mers	5 851 €
28	Jalle-eau-Bourde	14 850 €
	EPCI	262 295 €
		535 270 €

DÉLIBÉRATION N°190219_006
BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 
ID : 033-200010049-20190219-190219_006-DE

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de 280 288,65 euros sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 83 038,84 euros (dont 12 038,84 euros de Restes à Réaliser 2018),
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 144 370,42 euros (dont 12 830,42 euros de Restes à Réaliser 2018),
- Chapitre 27 (dépôts et cautionnement) pour 1 000 euros,
- Chapitre 040 (opération d'ordre entre sections) pour 30 000 euros,
- Chapitre 041 (opération d'ordre patrimoniale) pour 11 000 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 10 879,39 euros.

Les recettes d'un montant total de 280 288,65 euros sont réparties entre :

- FCTVA pour 20 000 euros,
- Affectation des résultats pour 35 748,65 euros (dont couverture RAR 2018),
- Virement de la section de fonctionnement pour 120 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 93 540 euros,
- Chapitre 041 (opération d'ordre patrimoniale) pour 11 000 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2019 du Budget Principal.

Annexe : page signature

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 19 février 2019

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-200010049-20190219-190219_006-DE

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Syndicat Mixte Gironde Numér

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Président,
A Bordeaux, le 19/02/2019
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Bordeaux, le 19/02/2018

Date de convocation : 01/02/2019

Les membres du Comité syndical,

agnac

P.O. NTAIKE
bp

J. P.

Mh

Allard

J. Lillard

A.

F. L.

R. G.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Bordeaux, le